

Amélie BAILLEAU

Attachée de presse
Direction de la Communication

01 39 07 78 41
06 10 68 07 49
abailleau@yvelines.fr

SÉANCE DÉPARTEMENTALE

Vendredi 28 mai 2021

SOMMAIRE

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

- Le Département adopte une deuxième phase de soutien des commerçants et artisans pour faire face à leurs échéances immobilières
- Plus de 10 M€ de contrats de développement Yvelines + approuvés pour soutenir le financement d'équipements et espaces publics

JEUNESSE

- L'aide financière non dépensée du Pass + 2020/2021 reportée sur l'année 2021/2022.

PERSONNES ÂGÉES

- Le dispositif YES + reconduit pour le 2nd semestre 2021

MÉMOIRE

- Le Département soutient le Mémorial de la Shoah

MOBILITÉ DURABLE

- 11,18 M€ de projets votés pour la modernisation, l'équipement ou l'amélioration du réseau routier yvelinois

SOLIDARITÉ INTERDÉPARTEMENTALE

- Contribution au fonctionnement et subvention d'investissement du Département des Yvelines au Fs2i

SOLIDARITÉ TERRITORIALE



Le Département adopte une deuxième phase de soutien des commerçants et artisans pour faire face à leurs échéances immobilières

À la sortie du premier confinement en septembre 2020, le Département des Yvelines créait un dispositif d'aide d'urgence au bloc communal pour soutenir le commerce et l'artisanat yvelinois, confrontés à des difficultés économiques considérables du fait de la crise sanitaire. Limité aux territoires déjà fragilisés avant la crise (centres villes, centres-bourgs, quartiers en politique de la ville et secteur rural), ce dispositif a permis de verser 2,8 M€ à 47 communes pour le refinancement des aides communales versées à 634 commerces sur les territoires yvelinois.

La mise en place d'un second confinement national en octobre 2020 puis d'un couvre-feu ont entraîné un nouveau ralentissement, voire un arrêt, de l'activité économique pour un grand nombre de secteurs d'activité déjà fragilisés.

Aussi, au regard de l'aggravation de la situation économique, le Département a souhaité poursuivre et renforcer son action en élargissant la portée de son dispositif à l'ensemble des communes du territoire yvelinois et en étendant son aide aux commerces et artisans dans le domaine de la culture, du tourisme ou du sport.

Le montant de l'aide octroyée par le Département aux communes est calculé sur la base des loyers ou échéances d'emprunts immobiliers dus par les artisans et commerçants sur la période d'octobre à décembre 2020 ou janvier 2021 selon l'activité.

Début avril 2021, au moment de la clôture de la seconde phase, 129 communes étaient éligibles pour un refinancement d'un montant total de 13 168 535 € des aides communales accordées au profit des 2 332 commerçants et artisans.

LES CHIFFRES CLÉS DU BUDGET 2021 :



129

communes éligibles pour un refinancement



13 168 535 €

d'aides communales accordées



2 332

commerçants et artisans concernés par cette 2^e phase de soutien

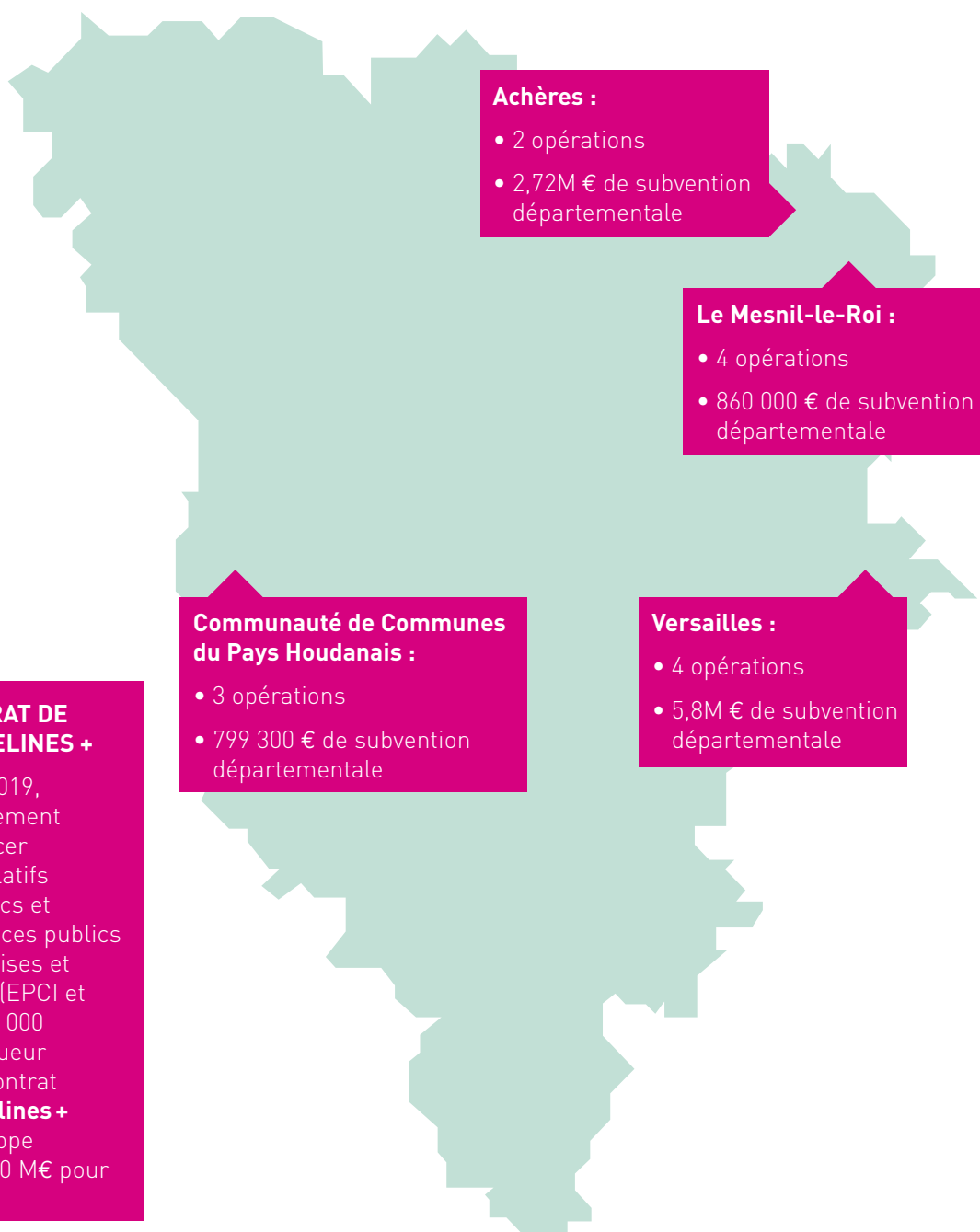
SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Approbation de plus de 10 M€ de contrats de développement Yvelines + pour soutenir le financement d'équipements et espaces publics

À ce jour, le Département a adopté 7 contrats de développement Yvelines + représentant un financement départemental de 36,7 M€ répartis comme suit :

- 29,2 M€ pour 6 contrats de développement Yvelines + à l'échelle communale : Bois d'Arcy, Mantes-la-Ville, Maurepas, Saint-Cyr-L'Ecole, Saint-Germain-en-Laye et Viroflay,
- 7,5 M€ pour 1 contrat de développement Yvelines + à l'échelle intercommunale : Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.

13 opérations éligibles à un contrat de développement Yvelines + sont aujourd'hui adoptées :



FOCUS SUR LE CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT YVELINES +

Adopté en décembre 2019, le contrat de développement **Yvelines +** vise à financer les investissements relatifs aux équipements publics et aménagements d'espaces publics des communes yvelinoises et de leurs groupements (EPCI et syndicat) de plus de 15 000 habitants. Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020, le contrat de développement **Yvelines +** bénéficie d'une enveloppe budgétaire dédiée de 60 M€ pour la période 2020/2022.

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS :

**3 opérations pour 799 300 € de subvention
départementale**

- **Réalisation d'un terrain synthétique au stade de Houdan**

Démarrage des travaux en mai 2021 pour un achèvement en 2022

Montant de l'opération : 1,13 M€ HT

Subvention départementale au titre du contrat de développement Yvelines + : 228 100 € HT

Subvention départementale au titre du « Sport Communes » : 250 000 € HT

- **Installation d'une structure sportive couverte à Orgerus**

Démarrage des travaux en mai 2021 pour un achèvement en mars 2022

Montant de l'opération : 1,07 M€ HT

Subvention départementale : 431 200 € HT

- **Modernisation du stade de Longnes**

Démarrage des travaux en mai 2021 pour un achèvement en mars 2022

Montant de l'opération : 350 000 € HT

Subvention départementale : 140 000 € HT

MESNIL-LE-ROI

**4 opérations pour 860 000 € de subvention
départementale**

- **Agrandissement de l'école maternelle Jean Jaurès**

Démarrage des travaux en 2021

Montant de l'opération : 1,24 M€ HT

Subvention départementale : 498 000 € HT

- **Extension de la mairie**

Démarrage des travaux en 2021

Montant de l'opération : 505 000 € HT

Subvention départementale : 202 000 € HT

- **Construction d'un court de tennis couvert**

Démarrage des travaux en 2021

Montant de l'opération : 270 000 € HT

Subvention départementale : 108 000 € HT

- **Remplacement des menuiseries des groupes scolaires**

Démarrage des travaux en 2021

Montant de l'opération : 130 000 € HT

Subvention départementale : 52 000 € HT

VERSAILLES

**4 opérations pour 5,8 M€ de subvention
départementale**

- **Restauration de la façade de l'église Notre-Dame**

Démarrage des travaux en janvier 2022 pour un achèvement en mars 2024

Montant de l'opération : 3,5 M€ HT

Subvention départementale : 2,45 M€ HT

- **Rénovation de la place du marché Notre-Dame**

Démarrage des travaux en juillet 2022 pour un achèvement en septembre 2023

Montant de l'opération : 2,5 M€ HT

Subvention départementale : 1,75 M€ HT

- **Construction d'une nouvelle maison de quartier Versailles-Chantiers**

Démarrage des travaux en août 2021 pour un achèvement en septembre 2022

Montant de l'opération : 3 M€ HT

Subvention départementale : 1,2 M€ HT

- **Requalification du Boulevard de la République**

Démarrage des travaux en août 2021 pour un achèvement en décembre 2021

Montant de l'opération : 1 M€ HT

Subvention départementale : 400 000 € HT

ACHÈRES

**2 opérations pour 2,72 M€ de subvention
départementale**

- **Construction d'un centre technique municipal**

Démarrage des travaux en 2021 pour un achèvement en 2022

Montant de l'opération : 5,64 M€ HT

Subvention départementale : 2 M€ HT

- **Restructuration du gymnase Pierre de Coubertin**

Démarrage des travaux en 2021 pour un achèvement en 2022

Montant de l'opération : 2,06 M€ HT

Subvention départementale : 723 800 € HT

JEUNESSE

2021-2022

Pass+
hauts-de-seine • yvelines

**Sport et culture :
une carte pour
tes loisirs !**

De l'entrée en 6^e à la majorité,
le Département accompagne les jeunes :

> Aides financières jusqu'à 80 euros et 100 euros pour les boursiers
> Bons plans

Inscrivez-vous !

www.passplus.fr
www.78-92.fr

Yvelines • Hauts-de-Seine

L'aide financière non dépensée du Pass + 2020/2021 reportée sur l'année 2021/2022

Du fait de la crise sanitaire, la fermeture de certaines structures ou encore l'annulation de nombreuses activités sportives ou culturelles n'ont pas permis aux bénéficiaires du Pass + de profiter pleinement de l'aide financière accordée.

Aussi, en préparation de la prochaine campagne d'inscription au Pass + qui démarrera le 1^{er} juin prochain, le Département des Yvelines a adopté le report de l'aide non dépensée par les jeunes inscrits en 2020/2021 sur l'année 2021/2022. Cette mesure exceptionnelle permettra :

- de favoriser la reprise de la vie sociale des jeunes yvelinois, ces derniers bénéficiant d'une aide majorée pouvant aller jusqu'à 200 € pour les boursiers n'ayant pas consommé leurs porte-monnaie électroniques en 2020/2021,
- d'apporter un soutien supplémentaire aux organismes culturels et sportifs affiliés au dispositif sur l'ensemble du territoire interdépartemental.

Coût estimé de cette mesure : 299 000 € en fonctionnement.

LE PASS+ EN CHIFFRES



115 000

jeunes des départements
78/92 déjà inscrits
(sur 300 000 jeunes que compte
le territoire interdépartemental)



+ de 2 292

organismes sportifs et culturels
affiliés sur l'ensemble du territoire
interdépartemental

FOCUS SUR LE PASS +

- une aide financière dédiée à tous les adolescents de leur entrée en 6^e à leur majorité pour les activités sportives et culturelles extrascolaires de 80 € (majorée à 100 € pour les jeunes boursiers)
- le Pass + se compose de deux porte-monnaie électroniques abondés à hauteur de 60 € (80 € pour les boursiers) et 20 €. Le choix du fléchage des porte-monnaie électroniques vers le sport et la culture incombe au bénéficiaire
- une offre interdépartementale 78/92 de « bons plans » (pouvant prendre la forme d'invitations gratuites et de réductions pour des événements sportifs ou culturels)

PERSONNES ÂGÉES



Le dispositif YES + reconduit pour le 2nd semestre 2021

Mobilisé depuis le début de la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19, le Département des Yvelines a mis en place un ensemble de mesures afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées et la précarité des étudiants particulièrement impactés par cette crise et notamment le dispositif YES + mis en place à l'été 2020.

Au vu du contexte sanitaire, le dispositif YES + a été réactivé une première fois sur les mois de novembre et décembre 2020. Dans le même temps, le Département a lancé un nouvel appel à candidature pour la mise en œuvre du YES + hivernal sur janvier, février et mars 2021 pour lequel 36 structures ont été retenues, et 200 agents de convivialité recrutés.

FOCUS LE SUR LE DISPOSITIF YES +

Le dispositif YES + consiste, via un appel à candidatures soumis à un cahier des charges, à retenir des structures (commune, Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), SAAD) pour mettre en œuvre le dispositif visant à assurer des visites de convivialité et des appels de courtoisie auprès de personnes âgées isolées. Le Département soutient ce dispositif en contribuant financièrement au recrutement des agents de convivialité.

PERSONNES ÂGÉES

YES+ EN CHIFFRES



9 205

visites de convivialité assurées
auprès de personnes âgées



26 257

appels téléphoniques passés
auprès de 8 000 personnes
âgées



Près de 400

agents de convivialité ayant
le profil de lycéen de plus
de 16 ans, d'étudiants, de
demandeurs d'emploi, de
bénéficiaires du RSA, ont été
recrutés

Le dispositif a été prolongé sur la période avril, mai, juin 2021 avec les structures participant au YES + hivernal dans le cadre de la lutte contre la précarité étudiante voté en mars 2021 afin de prioriser le recrutement d'étudiants, particulièrement impactés par la crise sanitaire.

Les structures retenues sont chargées :

- d'assurer l'organisation « pratique » du dispositif YES + sur le terrain,
- de recruter et d'encadrer les agents de convivialité,
- d'identifier des besoins sur le territoire et d'assurer la gestion du dispositif avec la production d'un bilan d'activité mensuelle.

Les structures disposent par ailleurs d'un numéro vert (ouvert aux candidats et aux personnes âgées) permettant de répondre aux interrogations sur le dispositif.

Compte tenu du contexte sanitaire, le Département des Yvelines a opté pour le renouvellement du dispositif YES + au second semestre 2021 (de juillet à décembre) via le lancement d'un nouvel appel à candidature à destination des CCAS, CIAS, SAAD, communes ainsi qu'à d'autres acteurs œuvrant dans la lutte contre l'isolement.

Sur la base d'un nouveau cahier des charges, chaque structure pourra candidater à compter du 31 mai et jusqu'au 11 juin 2021. Le Département des Yvelines attribuera aux partenaires retenus, une contribution financière pour le financement du recrutement des agents de convivialité selon les modalités du cahier des charges. Par ailleurs, dans le cadre du projet YES + « second semestre 2021 », la réalisation des actions liées à la formation des agents de convivialité et au suivi du dispositif, décrites ci-après sera confiée à la plateforme INVIE.

MÉMOIRE

Le Département soutient le Mémorial de la Shoah

La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toute forme de discrimination à caractère xénophobe est une priorité au niveau national. L'engagement dans cette lutte constitue l'un des principaux piliers de la politique éducative depuis plus de 25 ans.

Pour mener des actions concertées et efficaces, il est essentiel qu'un partenariat entre les institutions, associations et tout autre organisme soit mis en place.

Aussi, le Département des Yvelines et le Mémorial de la Shoah ont décidé d'établir une convention-cadre pour trois ans afin de coordonner des actions à destination des collégiens, des chargés de prévention dans les collèges et des équipes éducatives.

Dans le cadre de cette convention, Le Mémorial s'engage notamment à :

- sensibiliser les collégiens des Yvelines à l'histoire de la Shoah, des génocides du XX^e siècle et à offrir une réponse au développement de nouvelles formes de racisme,
- proposer aux collégiens des séances d'information,
- former les chargés de prévention des collèges et la communauté éducative, ainsi que l'accueil des jeunes avec un travail à partir des archives du Département,
- mettre à disposition des supports de médiation sur la Shoah, le nazisme, le fascisme et les génocides du XX^e siècle, mutualisés le cas échéant avec le Département des Hauts-de-Seine.

Montant de la subvention départementale annuelle : 25 000 €.

MOBILITÉ DURABLE



11,18 M€ de projets votés pour la modernisation, l'équipement ou l'amélioration du réseau routier yvelinois

Focus sur les 3 grandes catégories d'opérations du programme de modernisation et d'équipement des routes départementales

1/ Les grandes opérations d'aménagement du réseau routier départemental,

2/ Le programme de modernisation et d'équipement des routes départementales courant qui concerne des opérations de moindre importance décidées chaque année,

3/ Les travaux sur routes départementales avec participations extérieures.

Aménagement du carrefour RD 110 x RD 928 à Magnanville et Mantes-la-Ville

Le carrefour RD 928 x RD 110 constitue, à l'échelle du réseau routier départemental, une priorité en termes d'amélioration de la sécurité routière et de prise en compte des perspectives de renforcement du rabattement vers la gare de Mantes en vue de l'arrivée du prolongement du RER E EOLE.

- **Objectif** : fluidifier les échanges entre le réseau départemental et l'A13 par la création d'une entrée de ville qualitative et fonctionnelle pour l'ensemble des modes de déplacements au droit de ce croisement marquant les limites d'agglomérations de Magnanville et Mantes-la-Ville.
- **Coût estimé du projet** : 2,52 M€ TTC
- **Durée totale des travaux** : 5 mois, en 2022 ou 2023

MOBILITÉ DURABLE



Aménagement de l'entrée d'agglomération Est de Rosny-sur-Seine (RD 113) et prolongement de la piste cyclable

Voie classée à grande circulation (ex RN 13), la RD 113 assure une liaison Est-Ouest parallèle à l'autoroute A 13 et une continuité d'itinéraire hors réseau concédé avant de rencontrer le péage de Buchelay depuis Paris. Cette départementale constitue un axe de desserte important pour le territoire et supporte en traversée de la commune de Rosny-sur-Seine, un trafic supérieur à 15 000 véhicules/jour dont 4 % de poids lourds.

- **Objectif** : réaliser, sur la section concernée de la RD 113 de 520 ml depuis le giratoire avec le Chemin des Marceaux jusqu'aux débouchés des rues des Ecoles et du Stade, des pistes cyclables unidirectionnelles de part et d'autre de la chaussée et aménager le cheminement piétons existant. Un plateau surélevé sera créé au droit du carrefour avec les rues des Ecoles et du Stade avec mise en accessibilité des deux quais bus de l'arrêt « Stade » situés de part et d'autre sur la chaussée de la RD 113.

- **Coût estimé du projet** : 1,41 M€ TTC

- **Durée totale des travaux** : 4 mois en 2022



Création d'une bretelle d'insertion sur l'A 12 depuis la RD 7 sur la commune de Bailly

- **Objectif** : créer une bretelle d'insertion sur l'A 12 depuis la RD 7 ainsi qu'un carrefour giratoire permettant l'accès à la bretelle et la gestion des flux provenant de la RD 307 et RD 7.

- **Coût estimé du projet** : 3,59 M€ TTC

- **Travaux et mise en service** : 2023

Régénération d'alignements et de talus arborés

Le Département des Yvelines est gestionnaire de 225 alignements soit environ 13 000 arbres situés en et hors agglomération. Un suivi de l'état sanitaire d'environ 5 000 arbres est réalisé chaque année par un expert arboricole et permet d'élaborer un programme pluriannuel d'entretien des alignements et l'abattage des arbres dangereux afin de garantir la sécurité des voies.

En 2019 un programme de régénération de l'alignement situé sur la RD 988 entre Ponthévrard et Sonchamp a été voté pour un montant de 375 000 €, des études préalables dont un inventaire faune-flore, ont été réalisées. Conformément à la réglementation, un dossier de présentation du projet a été soumis aux services de l'Etat compétents courant 2020.

Afin de pouvoir engager la première phase à l'automne 2021, une autorisation de programme supplémentaire de 110 000 € a été accordée à cette opération pour tenir compte de la réactualisation faite suite aux études préalables.

Pour 2021, des études préliminaires seront poursuivies sur d'autres axes routiers yvelinois comme la RD 91, la RD 190 mais aussi la RD 186 en particulier.

Modernisation des équipements de l'assainissement routier

Au titre du programme 2021, l'opération de réhabilitation du bassin de la RD 76 à Méré sera réalisée pour un montant de 100 000 €.

MOBILITÉ DURABLE



Modernisation de la signalisation

En 2020, des opérations de remise à niveau des panneaux de signalisation de police et directionnelle et de signalisation horizontale ont été réalisées sur différents axes pour un montant de 120 000 €.

Au titre de l'année 2021, un nouveau programme de mise à niveaux des panneaux de signalisation de police et de signalisation directionnelle ainsi que le jalonnement touristique des châteaux de Dampierre-en-Yvelines et Thoiry sera mis en place pour un montant de 241 500 €.

En parallèle, une politique de requalification de la signalisation horizontale sur les itinéraires prioritaires hors agglomération du Département a également été actée pour un montant total de 288 000 €.

- **Montant total de l'ensemble de ces opérations : 529 500 €**



Modernisation des équipements de régulation du trafic et l'extension de SITER dans les Yvelines

Les installations de signalisation lumineuse tricolore comportent d'une part les équipements statiques (mâts et lampes) et d'autre part les équipements dynamiques (armoires de commande et leur contenu). Hors agglomération sur routes départementales, le Département gère l'ensemble de ces équipements soit un total de 52 carrefours. Au titre du Schéma Départemental de Gestion des Feux tricolores adopté en 1997, le Département assure la gestion des équipements dynamiques de 337 installations de signalisation lumineuse tricolore, situées en agglomération.

Pour 2021, le programme prévoit de moderniser les armoires y compris les socles et contrôleurs de feux de certains carrefours situés en agglomération pour assurer la sécurité des usagers.

Par ailleurs, le Département des Yvelines, qui dispose à ce jour d'une gestion centralisée très partielle pour certains carrefours à feux, entend poursuivre la démarche de raccordement au Système Intelligent de Transport et d'Exploitation de la Route (SITER) du Département des Hauts-de-Seine engagée en 2019.

- **Montant du programme 2021 : 150 000 €**
- **Montant du programme 2021 de raccordement au SITER : 1,4 M€**

Rénovation des installations d'éclairage public

La passation d'un marché à performance énergétique pour les installations d'éclairage public et de signalisation tricolore (hors programmation des feux) a été engagée en 2015 dans l'objectif de gérer les installations en diminuant les consommations d'énergie. Opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2017, le titulaire du marché s'est engagé sur un objectif d'économie d'énergie à atteindre à la fin du contrat de 19,77 % sur la base d'investissements à hauteur d'un montant minimal de 200 000 €/an.

Dans le cadre du programme 2021 de rénovation des installations d'éclairage public, le Département s'est engagé à poursuivre le programme de rénovation des installations d'éclairage public situées hors agglomération pour un montant de 703 000 € de travaux.

SOLIDARITÉ INTERDÉPARTEMENTALE

Contribution au fonctionnement et subvention d'investissement du Département des Yvelines au Fs2i



Instrument de solidarité territoriale inédit, portant sur les dépenses d'investissement, le Fs2i est dédié au financement de projets qui, par leur ampleur ou leur portée stratégique, dépassent les moyens d'un seul département. Il permet, dans une logique d'économie d'échelle, le cofinancement de programmes d'investissements départementaux dans des domaines pouvant participer à l'attractivité globale du territoire et à la réduction des inégalités territoriales. Le Fonds vise également à donner à l'interdépartementalité francilienne les moyens de peser et de défendre ses intérêts collectifs dans le contexte de la région/métropole.

Le Fs2i en dates

OCTOBRE 2018

Les 7 départements franciliens prennent l'initiative de renforcer la solidarité territoriale en Île-de-France en s'associant

1^{ER} JANVIER 2019

Un établissement public interdépartemental, dénommé Fonds de Solidarité Interdépartementale d'Investissement (Fs2i) est créé

Le Fs2i en chiffres

Son budget total pour 2021 : **140 693 431 €**

Le montant de la contribution de chaque département : **10 000 €** pour financer les charges de fonctionnement du fonds

Une section d'investissement équilibrée de **140 623 431 €** en dépenses et en recettes

SOLIDARITÉ INTERDÉPARTEMENTALE

Sur la base d'un programme d'investissement annuel arrêté en commun, le Fs2i est alimenté annuellement par tous les départements membres.

Au titre de l'exercice 2021, le montant des contributions en investissement de chaque département au Fs2i se répartit comme suit :

CD77	16 046 505€	11,4%
CD78	31 798 025€	22,6%
CD91	16 131 585€	11,5%
CD92	34 464 768€	24,5%
CD93	13 458 482€	9,6%
CD94	17 189 685€	12,2%
CD95	11 534 381€	8,2%
TOTAL	140 623 431€	100%

L'association "Suivez la flèche" qui porte le projet de restauration de la flèche de la basilique Saint-Denis, sera destinataire des versements assurés par l'intermédiaire du Département de la Seine-Saint-Denis à qui sera versé le montant de la contribution du Fonds à ce projet, qui s'ajoute à sa quote-part de l'enveloppe de redistribution du Fonds au titre de 2021.

Au titre de l'exercice 2021, le montant des subventions d'équipements du Fs2i pour chaque département est le suivant :

CD77	23 998 515€	17,7%
CD78	2 000 000€	1,4%
CD91	18 037 063€	12,8%
CD92	2 000 000€	1,4%
CD93	39 035 391€	27,8%
CD94	28 727 568€	20,4%
CD95	23 324 894€	16,6%
Restauration de la flèche de la basilique Saint-Denis (via budget du CD93)	3 500 000€	2,5%
TOTAL	140 623 431€	100%






Parmi les projets présentés par le Département des Yvelines : la reconstruction des collèges Gagarine à Trappes et Romain Rolland à Sartrouville, la réhabilitation du collège René Cassin à Chanteloup-les-Vignes, la construction d'un nouveau collège à Mantes-la-Ville, la plateforme interdépartementale 78-92 sur le site de Bècheville aux Mureaux pour un foyer d'accueil médicalisé.

dossier de presse

Amélie BAILLEAU

Attachée de presse
Direction de la Communication

01 39 07 78 41
06 10 68 07 49
abailleau@yvelines.fr

-  yvelines.fr
-  [Yvelines.78](https://www.facebook.com/Yvelines.78)
-  [Les_Yvelines](https://twitter.com/Les_Yvelines)
-  [Conseil Départemental des Yvelines](https://www.youtube.com/ConseilDépartementalDesYvelines)
-  [départementyvelines](https://www.linkedin.com/company/départementyvelines)

